

CRIC, CRAC ♥ & CROC ✂

” LE C.R.I.C. CROQUE POUR: ✂

Début 2023, 8 antennes 5G sont prêtes à arroser Gaillac, Brens et Senouillac avec la 5G.
Consommation électrique supplémentaire en cette période de sobriété ? Aucune estimation.
Risques sanitaires des ondes électromagnétiques ? Les opérateurs les ignorent.
Surcoût des abonnements ? C'est la 5G voyons ! Le progrès quoi !

” LE C.R.I.C. CROQUE POUR: ✂

Les Friches. Avant de bétonner et d'étendre zones commerciales et d'activité, on pourrait penser à utiliser les friches du Centre Ville. Que fait-on depuis vingt ans (et plus) du méga silo qui surplombe la salle de spectacles et le cinéma ? Rien ! On pourrait-peut-être y penser.

” LE C.R.I.C. CRAQUE POUR: ♥

C'est quoi une manif ?
On les voit arriver seuls ou par petits groupes, converger, se rassembler sur le lieu précis du départ du cortège.
Tous et ttes différent.e.s .
Il y a ceux et celles qui ne se sentent plus représenté.e.s. et trouvent là l'identité qui leur est niée.
Il y a les vieux, les jeunes, les très vieux, les très jeunes, les hommes, les femmes, les dynamiques, les plus lents... Il y a une foule composite qui invente une unité sobre et engagée.
Sans doute des divergences existent-elles mais lors de ces manifestations populaires, un merveilleux sentiment de cohérence sociale émerge et donne espoir.
Les manifestations contre la « réforme » des retraites, leurs longs cortèges dignes, déterminés, calmes, ont révélé tout ce qu'une expression populaire signifie : nous sommes des êtres pensants dotés d'une capacité à se rejoindre, partager, lutter.
ENSEMBLE.

PROCHAIN NUMÉRO :

**« La 5G : silence radio ?
Craintes et interrogations »**



Collectif de Réflexion
et d'Initiative Citoyenne

Association créée en février 2019, le C.R.I.C est un collectif de réflexion et d'initiative citoyenne ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet.

La commune, socle de la république est l'affaire de tous et de toutes. Chacun(e) a quelque chose à apporter: une énergie, une compétence, un projet...

Gaillac et son agglomération peuvent devenir écologiquement responsables, solidaires et démocratiques en misant sur le collectif, le partage des savoirs et l'éducation populaire.

Cherchons des solutions locales à nos problèmes globaux : écologie, démocratie, services publics, éducation, santé, urbanisme, alimentation, déplacements ...

Stimulons de façon collective et participative, une véritable démocratie locale, basée sur l'exercice d'une authentique citoyenneté respectueuse des transitions écologiques et de la lutte contre les exclusions.

Par l'abstention électorale, l'ensemble des citoyens traduit sa déception à l'égard des pratiques politiques actuelles. Organisons-nous ensemble pour peser sur tous les sujets de notre quotidien et de notre avenir.



N°0 / MARS 2023



**Pour contacter le C.R.I.C.
et échanger, proposer,
imaginer :**

81cric@gmail.com

Pour l'actualité :

www.cricgaillacois.org

PAGE 2

**Le PLU n'a pas plu au
C.R.I.C.**

**La réunion publique
sur le SCoT et le PLUi**

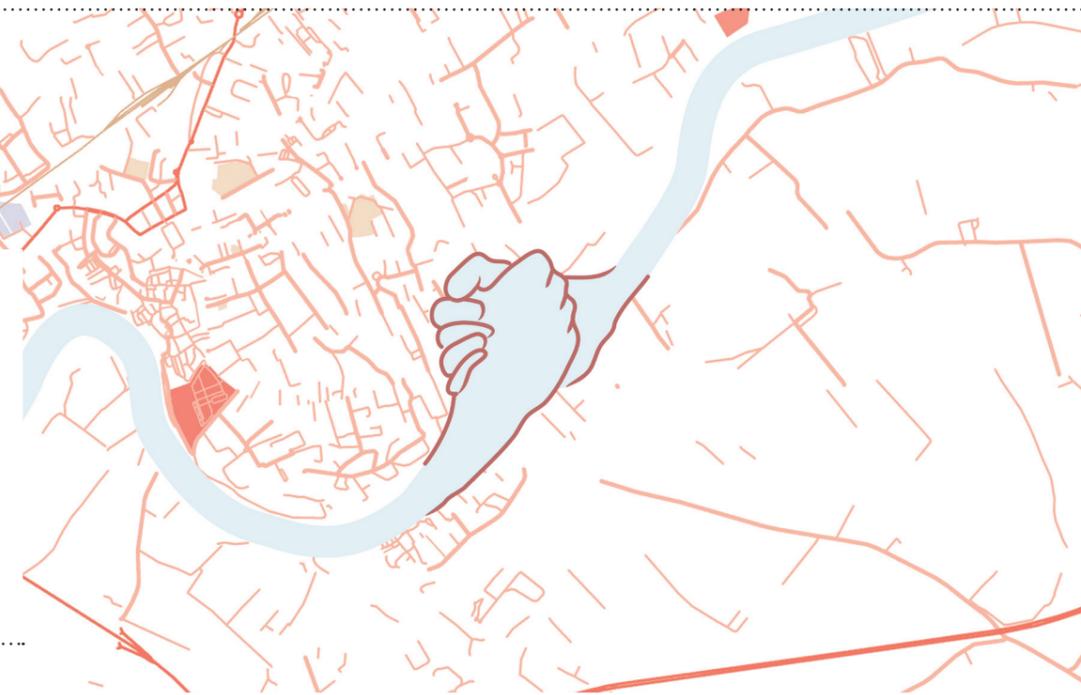
PAGE 3

**Le Mas de Rest
s'agrandit discrètement**

Les Brisses

PAGE 4

CRIC, CRAC & CROC



ÉDITO

Le C.R.I.C. - Collectif de réflexion et d'initiatives citoyennes, association créée en 2019 - n'avait pas encore de journal.
Le voilà, c'est fait. Nous nous lançons donc dans l'aventure, si possible avec un numéro par saison.

Un petit rappel sur le C.R.I.C. ne fera pas de mal car une fois écrit « Collectif de Réflexion et d'Initiative Citoyenne » nous voilà bien avancés ! Alors avançons.

Ouvert à toute personne de l'une des 56 communes qui composent l'Agglomération Gaillac/Graulhet, le C.R.I.C. cherche à stimuler de façon collective une véritable expression démocratique.

Nous cherchons des solutions locales à nos problèmes quotidiens : améliorer nos déplacements, rétablir l'accès à des services publics de proximité, défendre une santé de qualité, favoriser une meilleure alimentation locale, développer un habitat en harmonie avec notre précieux espace rural. Telles sont nos préoccupations.

Nous restons cependant très critiques sur les fausses bonnes idées de progrès tout azimut, qui cachent souvent le consumérisme, l'affairisme et les petits arrangements entre amis.

Notre ambition est de miser sur les idées collectives, le partage des savoirs, l'éducation populaire pour que chacun(e) apporte son énergie, son expérience, ses projets.

LE PLU N' A PAS PLU AU C.R.I.C.

L'un des objectifs du C.R.I.C. est de décrypter toutes les décisions qui impactent concrètement le quotidien des habitants de l'Agglomération Gaillac/Graulhet. Parmi ces décisions, celles qui concernent le PLU. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe les règles d'utilisation des sols (permis de construire, etc) et tient compte du projet sociétal défini, des impératifs écologiques et des contraintes nationales concernant la protection naturelle. Après étude du PLU, nous nous interrogeons sur la façon dont ces exigences - imposées ou décidées - sont prises en compte pour asseoir le développement de la commune.

La physionomie de Gaillac se modifie profondément : construction de nombreux lotissements, étalement urbain. Mais en quoi ces éléments améliorent-ils la vie quotidienne des Gaillacois? Prennent-ils en compte les enjeux écologiques et sociétaux? Au nom de quelle pseudo modernité doit - on accepter les diktats des aménageurs et lotisseurs en tout genre qui rencontrent si peu d'obstacles à leur expansion? En marge de tous ces nouveaux lotissements, des aménagements d'espaces publics ont-ils été pensés? A-t-on prévu des squares de quartier ou des parcs publics de loisirs pour les enfants? La place des piétons et vélos a-t-elle été anticipée? La ville de Gaillac est-elle pensée comme un lieu de vie où l'on habite, où l'on travaille, où l'on se rencontre, où les paysages gaillacois sont protégés ou bien simplement un lieu où l'on construit sans autre ambition que celle d'ajouter les lotissements? Les habitantes et habitants sont-ils /elles associé.e.s à ces transformations au fur et à mesure de leur apparition? Non, car la démocratie n'est pas compatible avec ce choix délibéré de développement à tout va. Aucun projet urbanistique ambitieux. Aucune concertation en direction des habitants.

Pour le C.R.I.C., il est essentiel qu'une politique de développement urbain s'appuie d'abord sur l'évolution du cadre de vie et non sur un projet d'extension anarchique et dense qui fait de notre belle commune une simple zone de business.

Pour le C.R.I.C., il est urgent de résister à ces pressions qui font des entrées de ville des lieux sans âme ni identité propre : zone commerciale, lotissement anarchique, circulation.

Pour le C.R.I.C., il est impératif de faire en sorte que Gaillac se démarque des autres villes qui se transforment à marche forcée souvent contre la volonté de ses habitants. Gaillac doit rester une commune à taille humaine où il fait bon vivre et qui ne devienne ni banlieue, ni le dortoir de Toulouse.



LA RÉUNION PUBLIQUE sur le SCoT et le PLUi

Le 9 Novembre 2022 Salle des Spectacles à Gaillac.

ORGANISATEUR :

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet qui représente 56 communes du territoire sur une superficie de 1164 Km² et compte 73.000 habitants.

ANIMATION DE LA RÉUNION :

Cabinet BE ID commune
Le vice-Président de l'Agglo
Deux intervenantes de l'Agglo

PUBLIC PARTICIPANT : environ 70 personnes

LES 4 OBJECTIFS PRÉSENTÉS :

- Atteindre la complémentarité Urbanité/Ruralité
- S'engager sur une qualité de vie pour tous
- Renforcer notre attractivité économique + filières durables
- Permettre les transitions écologique, numérique, énergétique

LES 4 ATELIERS PROPOSÉS :

- Economie et Ressources
- Logement et Patrimoine
- Economie et productions locales
- Services et déplacements

Cette réunion qui a duré deux bonnes heures s'est déroulée sous forme de jeu :

Une table / un atelier thématique / des propositions prédéfinies sous forme de vignettes à disposer sur une carte de la communauté d'agglo. Discussion entre les participants choix des priorités, restitution.

L'intention se veut participative mais la méthode un peu trop scolaire et directive ne laisse que peu de place à l'écoute des administrés, les participants ont joué le jeu mais maintenant il attendent une synthèse et ce, avant dix ans.

Le SCoT : Schéma de cohérence territoriale
Le PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Le PAC : Projet d'Aménagement Communautaire

LE MAS DE REST S'AGRANDIT DISCRÈTEMENT

Il y a quelques années, la majorité municipale de Gaillac, alors minoritaire, critiquait la création de la zone d'activité du Mas de Rest dont elle craignait qu'elle ne devienne un vaste dépotoir au détriment des terres agricoles et viticoles.

Désormais, Laurent Hérail, créateur du groupe *Surplus Recyclage*, fait les bonnes pages de « Gaillac et vous » et notre maire s'honore de la visite d'Elisabeth Borne le 1er décembre 2022. Succès industriel mérité.

Mais il faut de la place. La municipalité a déjà accepté une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour agrandir de 3 hectares la zone d'activité, pris sur les jardins et l'activité agricole.

Pourquoi se limiter à si peu ?

Ne pourrait-on pas franchir le chemin Toulze, jadis limite infranchissable, pour s'étendre ? Mais oui, bien sûr ! Mais comment ?

Notre brillante équipe municipale préconise donc un tour de passe-passe inédit (voir Conseil Municipal des 30 novembre 2022 et 24 janvier 2023). Il suffit d'un côté de proposer la création d'une Zone Agricole Protégée au Nord du Mas de Rest, et de l'autre côté accorder à ce même espace agricole une révision « allégée » du PLU qui la classe en Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) pour accueillir la coopérative agricole qui déménagerait du Mas du Rest. Ni vu, ni connu que je t'embrouille. Sous prétexte de protéger les espaces agricoles, on va construire dessus !

Et tout le monde sera content : la maire aura fait plaisir à *Surplus Industries*, la coopérative pourra se moderniser et s'étendre, on oublie la polémique sur la forêt du Pinié à proximité, on ignore la verrue constituée par les anciennes serres d'Hubert Mauillon, laissées à l'abandon, on laisse un peu de place à l'Agglomération pour éventuellement développer son Projet Alimentaire Territorial PAT. Et les terres agricoles des Issards ? On s'en fout, on construit vous dis-je !



LES BRISSES

Situé à l'entrée sud de Gaillac entre la route de Toulouse et celle de Montauban, le lieu-dit Les Brisses est la limite naturelle entre la zone urbanisée et la zone rurale qui constitue le point d'équilibre du paysage Gaillacois.

En 2018 profitant de l'affluence lors du premier festival des lanternes (fleur de l'entrisme chinois) et des problèmes de circulation et de stationnement subis par les Gaillacois, le Maire de l'époque demande au propriétaire du terrain des Brisses qui n'est autre que le propriétaire du centre Leclerc de mettre à disposition son terrain pour y installer un parking provisoire de 1000 places. Les travaux commencent sans aucune autorisation ni aucun affichage. S'en suit décapage et stabilisation des sols. Créer un parking même provisoire implique de gratter le sol jusqu'à 10cm en enlever la terre végétale pour la remplacer par du minerai concassé.

Contactée par des riverains du lieu-dit les Brisses pour s'étonner de cet état de fait, la Mairie de Gaillac ne daigne pas répondre. Ils s'adressent alors à la Préfecture qui répond qu'un parking provisoire n'a pas besoin d'autorisation mais que le terrain doit être remis dans son état initial trois mois après la fin de la manifestation.

Le festival des lanternes ayant quitté Gaillac depuis plus de deux ans, on aurait pu penser dès lors que ce terrain conformément à l'engagement de la Préfecture aurait retrouvé rapidement son état de terrain agricole. Au lieu de cela, c'est une sorte de *no man's land* hideux qui trône à l'entrée de la ville. Il est utilisé de façon anarchique soit pour des stationnements de véhicules poids lourd, de camping-cars, soit pour l'installation sauvage d'un cirque ambulant, soit comme piste de rodéo pour motocyclistes en mal de sensations fortes.

Cette situation ne peut perdurer. Madame La Maire, que comptez-vous faire ?

Monsieur Le Préfet, faites respecter la loi. Le C.R.I.C. propose de solliciter un cabinet d'urbanisme pour réfléchir à l'amélioration spatiale de l'entrée principale de la ville de Gaillac, de remettre ce terrain des Brisses en zone agricole protégée pour éviter toute spéculation et tout risque d'artificialisation de ces terres arables dans le respect de la loi Climat.

NB : Pour rappel, en 2022, une pétition demandant la remise en terrain agricole de cette parcelle a réuni plus de 1000 signatures et a été remise à Madame la Maire de Gaillac lors d'un conseil municipal.

Dans notre prochain numéro l'histoire des Brisses au cours du temps.